

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Votre entreprise est-elle en conformité avec la loi en termes **d'affichage** et de tenue des **informations** à destination des salariés ? En tant qu'employeur, la législation vous impose d'afficher des documents obligatoires et de tenir à jour certains documents dans votre entreprise. Vous devez savoir que, depuis **2021, la liste de ces affichages a grandement évolué**. Par conséquent, soyez très vigilant ! En effet, en cas de non-respect de ces obligations légales, le chef d'entreprise peut se trouver sanctionné par des amendes.

QUELQUES EXEMPLES D'AFFICHAGES OBLIGATOIRES :

- Affichage Code du Travail & Personnel & Consignes de Sécurité
- Affichage Mesures d'Hygiène Alpes-Maritimes (06)
- Affichage Informations Allergènes
- Affichage Origine des Viandes
- Toutes les Licences : Licence IV , Licence III,
- Licence R (Restaurant), PR (Petite Licence Restaurant)
- Affichage Emplacement Fumeur
- Affichage Interdiction de Fumer et de Vapoter
- Affichage Interdiction de Vente de Tabac aux Mineurs de moins de 18 ans
- Affichage Protection des Mineurs répression de l'ivresse publique (sur place / à emporter)
- Toutes les Licences : Licence IV , Licence III, Licence R (Restaurant), PR (Petite Licence Restaurant)
- Affichage Emplacement Fumeur
- Affichage Interdiction de Fumer et de Vapoter
- Affichage Interdiction de Vente de Tabac aux Mineurs de moins de 18 ans
- Affichage Protection des Mineurs répression de l'ivresse publique (sur place / à emporter)

